

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 23 septembre 2021
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de conseillers présents : 83

Nombre de conseillers votants : 90

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Nathalie BREEMEERSCH - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Florence LAMBERT - Janick LEGER - Jean-Marc MOGLIA - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jérémy THIREZ - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Véronique BREGEON - Philippe BRUN - Jean-Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - François CHARLIER - Patrick COLLET - Didier DAGOMET - Alexandre DELACOUR - Maryline DESLANDES - Rachida DORDAIN - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Gildas FORT - Pierrick GILLES - Baptiste GODEFROY - Marilyne GODNAIR - Daniel JUBERT - Nicole LABICHE - Eric LARDEUR - Nadine LEFEBVRE - Marie-Joëlle LENFANT - Arnaud LEVITRE - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Pierre MAZURIER - Albert NANIYOULA - Hafidah OUADAH - Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU - Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Joris BENIER - Liliane BOURGEOIS - Sandrine CALVARIO - Alexandrine CARRIE - Christophe CHAMBON - Philippe COLLAS - Jean-Jacques COQUELET - Anne-Sophie DE BESSES - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - Hervé GAMBLIN - Jacky GÖY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Eric JUHEL - Pascal JUMEL - Yann LE FUR - Amélie LEBDAOUI - Jacques LECERF - Jean-Marie LEJEUNE - Fernand LENOIR - Marie-Claude MARIEN - Dominique MEDAERTS - Ousmane N'DIAYE - Denis NOEL - Fanny PAPI - David POLLET - Nicolas QUENNEVILLE - Jean-Marc RIVOAL - Stéphanie ROUSSELIN - Dominique SIMON - Alain THIERRY.

**CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN
TITULAIRE EXCUSÉ :**

Joël LE DIGABEL à Stella BLOURDIER.

POUVOIRS :

Monsieur PIRES à Monsieur BIDAULT, Monsieur BAZIRE à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur ORTEGA à Monsieur BRUN, Madame PERCHET à Monsieur JUBERT, Madame LANGEARD à Monsieur MOGLIA, Madame HANTZ à Madame MARIEN, Monsieur BODINEAU à Monsieur THIERRY.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Claude COURANT - Pascal LEMAIRE - Hervé PICARD - Jean-Claude DUPLOUIS - Jean-Luc FLAMBARD - Laurence LAFFILLE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Isabelle THEODIN - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL

Secrétaire :

SAS

Monsieur LEROY ouvre la séance en remerciant le Maire de Pont de l'Arche d'accueillir cette séance du conseil communautaire au sein de l'*Espace des Archépointains*.

Monsieur LEROY invite les conseillers communautaires à faire part de leurs remarques sur le contenu du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021. En l'absence de remarques, Monsieur LEROY prend acte de la validation du compte-rendu.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur LEROY souhaite donner la parole à Monsieur LEVITRE qui l'a sollicité afin d'aborder la situation des aides à domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Monsieur LEVITRE indique qu'il souhaite, en effet, évoquer les conditions de travail des aides à domicile. Cette intervention fait suite à une lettre reçue exprimant le mal être au travail des aides à domicile du CIAS.

Monsieur LEVITRE rappelle :

- la nécessité d'améliorer leurs conditions de travail et son organisation,
- la nécessité d'obtenir une véritable reconnaissance de leur utilité par la revalorisation de leur salaire et de leurs indemnités,
- la nécessité d'en finir avec la précarité de leur statut.

Monsieur LEVITRE indique qu'il souhaite se faire le porte-voix de ces femmes et invite les élus communautaires à leur donner la considération qu'elles méritent dans leur travail et leur permettre d'être reconnues à leur juste valeur dans leur travail. Il indique que l'Agglomération revendique son dynamisme et sa capacité d'innovation. Il prêche, pour sa part, pour une Agglomération qui prenne soin, une Agglomération humaine.

Monsieur LEVITRE précise que la vie d'une aide à domicile c'est une amplitude horaire de 12 heures par jour qui oscille entre 50 et 60 heures par semaine. Cette vie est rythmée par des remplacements faute de personnel, des heures sur la route, un métier pénible, des troubles musculo-squelettiques, des contrats à durée déterminée et 900 € par mois

Monsieur LEVITRE conclut son intervention en ces termes : « *Les aides à domicile ont été en première ligne pendant la crise sanitaire. Cette lettre reçue est un SOS, nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas. Il est question d'égalité de traitement entre hommes et femmes, il est question de la reconnaissance de l'importance des métiers du lien, il est question de la reconnaissance de la pénibilité et de la précarité de ces métiers. Il est question de dignité et de justice. Je propose de constituer en urgence un comité d'actions pour leur redonner de la dignité et les sortir de leur précarité actuelle.* ».

Monsieur LEROY rappelle tous les témoignages de reconnaissance du travail réalisé au plus fort de la crise sanitaire : « *C'est une préoccupation au cœur de l'Agglomération, des propositions sont déjà en réflexion. Dans le contexte COVID, j'ai pris la décision de verser une prime de 1 000 € aux aides à domicile. Je souhaite qu'un dialogue étroit soit mené avec l'ensemble des responsables et salariés du CIAS. Un budget y sera consacré en 2022* ».

Monsieur DUFOUR précise qu'il a pris connaissance le 20 septembre de cette lettre signée de 13 agents du CIAS : « *Un travail a déjà été entamé depuis plusieurs mois afin d'étudier les pistes d'amélioration de leur condition de travail et de leur statut : Je vais convier les signataires du courrier à une réunion au cours de laquelle je vais formuler des propositions. Ces femmes sont admirables et font un travail difficile* ».

Monsieur DUFOUR tient à apporter quelques précisions. Tout d'abord qu'il n'y a eu qu'un seul départ au CIAS et non plusieurs comme cela a été dit. En outre, les aides à domicile expliquent qu'elles n'ont pas de pause déjeuner, Monsieur DUFOUR rappelle : « la règle c'est 45 mn de

pause. Elles travaillent un week-end sur 3 et non plus sur 2. Sur les rémunérations, des interventions ont été mises en place il y a 3 ans. Ce qui n'est pas rémunéré c'est le départ du domicile au premier bénéficiaire et le retour du dernier bénéficiaire au domicile. *Depuis 3 mois, le CIAS a connu de nombreux arrêts de maladie et les remplacements sont difficiles, comme partout dans ce secteur car il s'agit souvent de remplacements au pied levé ce qui est encore plus compliqué. Le CIAS a également connu quatre abandons de poste ces dernières années et six agents ont refusé d'être vaccinés. Je comprends les points soulevés. Nous travaillons avec la Direction des Ressources Humaines sur la mensualisation des aides à domicile (actuellement horaire) 59 personnes sont concernées et verront leur situation changer au 1^{er} janvier 2022. Un salaire fixe sera ainsi garanti tous les mois. Une enveloppe de 125 000 € est prévue. »*

Monsieur DUFOUR informe enfin les membres du conseil qu'un logiciel est en cours d'acquisition. Cet outil permettra de doter les aides à domicile d'un smartphone pour l'organisation de leur travail (planning, remplacement). L'enjeu est également de soulager le personnel administratif.

Monsieur DUFOUR conclut son intervention en soulignant que les aides à domicile bénéficient des mêmes avantages sociaux que les agents de l'Agglomération.

Monsieur LEROY souhaite ajouter que ce sont plus de 600 personnes qui bénéficient du service d'aide à domicile et plus de 100 personnes qui sont employées par le CIAS.

Après ces interventions, l'ordre du jour de la séance est examiné.

2021-183 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président prises durant les mois de juin, juillet, août et septembre 2021

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions du Président prises aux mois juin, juillet, août et septembre 2021.

2021-184 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de Bureau prises au mois de septembre 2021

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions de bureau votées au mois de septembre 2021.

2021-185 - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Dissolution de l'association du personnel de l'ancienne Communauté de communes Eure Madrie Seine - Versement du bonus de liquidation à des associations - Subvention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du versement du bonus de liquidation de l'association du personnel de l'ancienne Communauté de communes Eure-Madrie-Seine aux associations suivantes :

Association	Adresse	Montant
Association Française du Syndrome de Rett	264, Rue du Champ Monette 60 600 Agnetz	2 500 €
Association Trisomie 21 de Rouen	SESSAD Anatole 11, rue Hallettes 76 000 Rouen	2 500 €

2021-186 - ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Démission d'un Vice-Président - Election d'un Vice-Président en remplacement - Autorisation

Monsieur LEROY rappelle que par courrier en date du 3 septembre 2021, Monsieur Marc-Antoine JAMET a informé Monsieur le Préfet de l'Eure de sa décision de démissionner de ses fonctions de Vice-Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de son souhait de conserver son mandat de conseiller communautaire.

Par courrier en date du 14 septembre 2021, Monsieur le Préfet de l'Eure a accepté cette démission et a pris bonne note que Monsieur Marc-Antoine JAMET conservait son mandat de conseiller communautaire.

Afin de pourvoir à la vacance de ce poste de Vice-Président, Monsieur LEROY propose aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président au même rang que celui qu'occupait Monsieur Marc-Antoine JAMET.

Monsieur LEROY donne la parole à Monsieur JAMET

Monsieur JAMET souligne, en préambule, que la charge de Maire est une charge lourde tout comme celle de conseiller départemental. Trois raisons ont conduit à cette démission.

Tout d'abord politiquement, Monsieur JAMET souligne qu'il doit y avoir dans cette assemblée un certain nombre de débats qui pourraient conduire à des décisions plus fructueuses. Mais ce n'est pas le cas.

Sur la thématique sociale et économique Monsieur JAMET précise qu'il ne partage pas les décisions du Président et qu'il y a une faille dans le dispositif proposé.

Monsieur JAMET rappelle qu'il a souhaité être Vice-Président à la diffusion de la culture, chose rendue compliquée car marqué par la vision de la commune dont il est Maire ;

Monsieur JAMET indique que cette vision de la place de la commune de Val de Reuil est déséquilibrée et que l'on retrouve notamment ce déséquilibre dans l'élaboration du pacte fiscal et financier.

Pour Monsieur JAMET, il semble légitime que la commune de Val de Reuil continue d'être représentée au sein de l'exécutif de l'Agglomération. Il est tout aussi légitime qu'un homme comme Monsieur COQUELET, connu et reconnu à Val de Reuil, et qui connaît également Louviers soit proposé.

La candidature de Monsieur COQUELET constitue une chance, une intelligence au service de l'Agglomération. Monsieur JAMET précise en avoir parlé et débattu avec Monsieur LEROY avant l'été. Monsieur JAMET souhaitait un consensus au Bureau afin de parvenir à une solution meilleure,

Monsieur JAMET conclut en rappelant que Monsieur COQUELET a le bon profil, qu'il apportera toutes ses compétences et que les choses se passeront bien.

Bernard LEROY invite les candidats à se manifester.

Monsieur COQUELET fait acte de candidature.

Madame SANCHEZ sollicite une intervention préalable. Elle rappelle son attachement à Val de Reuil mais invite à sortir de l'entre soi. Elle plaide pour un rétablissement de l'équilibre de la gouvernance au profit des petites communes. En outre, selon Madame SANCHEZ, toutes les composantes ne sont pas représentées dans l'exécutif, notamment la sensibilité écologiste. Elle regrette le manque de parité dans l'exécutif, et exhorte à maintenir tous les efforts en la matière.

Madame SANCHEZ indique néanmoins qu'elle ne sera pas candidate.

Monsieur JAMET sollicite à nouveau la parole : « je vais voter pour mon voisin Jean-Jacques COQUELET, je l'ai dit à Laetitia SANCHEZ hier. Il n'y a pas de représentation politique à l'Agglo mais il y a une représentation territoriale. Val de Reuil a un rôle à jouer. La priorité est que cela fonctionne en l'absence de représentation politique. Il serait inconcevable que Val de Reuil ne soit pas représentée. J'entends néanmoins la voix écologiste et l'attente de parité ».

Monsieur POLLET se félicite de la représentation de la commune de Val de Reuil mais souhaite faire part, en qualité d'ancien élu de la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, de son étonnement sur les joutes verbales qui nuisent souvent au débat constructif.

Monsieur POLLET s'étonne également d'un manque de cohérence lorsqu'un membre de l'exécutif saisit le Préfet d'un recours sans privilégier le dialogue : « cette nouvelle élection clarifiera certainement les choses. »

Monsieur POLLET salue la candidature de Monsieur COQUELET qu'il ne connaît pas mais dont il entend le plus grand bien.

Madame BREEMEERSCH partage les propos de Madame SANCHEZ et fait part également de son étonnement. Elle rappelle la déclaration de Monsieur JAMET le 09 juillet 2021 et sa contradiction : « Plus de débat, plus de parole, plus de parité » ;

Madame BREEMEERSCH indique qu'elle aurait souhaité la candidature d'une femme de Val de Reuil à cette élection. Elle informe les membres du conseil qu'elle s'abstiendra.

Madame LEFEVRE partage l'intervention de Madame SANCHEZ sur la représentation des petites communes.

Madame BENAMARA tient à souligner qu'une dizaine de femmes siègent à Val de Reuil. Elle souhaite s'adresser à Madame BREEMEERSCH pour lui indiquer que les élus de Val de Reuil travaillent en collégialité et qu'« *unanimement, nous avons élu ce cher Jean-Jacques COQUELET pour ses compétences et ce qu'il peut apporter à l'Agglomération.* »

Monsieur MOGLIA s'étonne que cette candidature soit portée par Monsieur JAMET et non par Monsieur COQUELET. Il souhaiterait entendre Monsieur COQUELET sur ce point.

Monsieur COQUELET ne souhaite pas répondre à Monsieur MOGLIA mais explique sa candidature en ces termes : « *le territoire de la CASE est riche de sa diversité, riche de sa fusion avec la CCEMS. La commune de Val de Reuil ajoute aux atouts du territoire sur le plan économique comme sur le plan de l'emploi, sur la disponibilité foncière qui permettra de mener à bien le PLUIH auquel nous aspirons. La CASE a besoin de Val de Reuil pour relever les défis de l'avenir, notamment la transition écologique et les défis de notre époque.*

J'apporte ma contribution à ce projet dans le respect des équilibres, conseiller départemental pendant 6 ans j'ai toujours veillé au respect et la reconnaissance des communes rurales, le territoire de l'Agglo est attractif. VDR marque sa différence face aux bourgs séculaires. Voilà mes motivations. »

Après les prises de parole, Monsieur LEROY prend acte de la candidature de Monsieur COQUELET et indique les modalités du vote. Il invite, en outre, les élus qui disposent d'un pouvoir à se manifester.

Les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre et selon ces modalités de scrutin uninominal à trois tours, aux

opérations de vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 41

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 46

Monsieur Jean-Jacques COQUELET est élu avec 49 voix.

2021-187 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte de gestion de la base de plein-air et de loisirs de Léry-Poses - Modification -
Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire procède à la désignation des membres de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte de gestion de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses comme suit :

Le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

- Bernard LEROY

Douze élus communautaires titulaires :

- Joris BENIER
- Fadilla BENAMARA
- Jacky BIDAULT
- Philippe COLAS
- François CHARLIER
- René DUFOUR
- Marc-Antoine JAMET
- Joël LE DIGABEL
- Yann LE FUR
- Georgio LOISEAU
- Janick LEGER
- Nathalie BREEMEERSCH

Douze élus communautaires suppléants :

- Odile HANTZ
- Jean-Jacques COQUELET
- Anne-Sophie DE BESSES
- Maryline DESLANDES
- Hervé GAMBLIN
- Max GUILBERT

- Richard JACQUET
- Florence LAMBERT
- Eric LARDEUR
- Marie-Joëlle LENFANT
- Jean-Marc MOGLIA
- José PIRES

Un délégué (non élu communautaire) :

- Patrick MADROUX

2021-188 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - Attribution à différentes communes de l'Agglomération - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue des fonds de concours aux communes suivantes :

Herqueville pour financer les travaux d'éclairage public avec le Siège. Coût prévisionnel restant à charge de la commune 13 566,66 € HT.

FDC sollicité : 6 783,50 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 6 783 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Louviers pour financer les travaux du parking Paul Coudray. Coût prévisionnel 160 737,11 € HT.

FDC sollicité : 80 368,55 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 80 368 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Louviers pour financer la création d'un espace cross/fit. Coût prévisionnel 99 948 € HT.

FDC sollicité : 49 974 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 49 974 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Mandeville pour financer les travaux d'électricité. Coût prévisionnel 3 290 € HT.

FDC sollicité : 1 645 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 1 645 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

La Saussaye pour financer l'achat et l'installation d'un écran interactif dans la classe élémentaire Flemming 2.

Coût prévisionnel 2 590 € HT dont 1 667,95 € HT à la charge de la commune.

FDC sollicité : 833,97 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 833 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

La Saussaye pour financer l'achat et l'installation d'alarme anti-intrusion dans les trois écoles.

Coût prévisionnel 8 352,70 € HT dont 5 846,89 € HT à la charge de la commune.

FDC sollicité : 2 923,44 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 2 923 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

La Saussaye pour financer l'achat et l'installation d'alarme incendie dans l'école maternelle.

Coût prévisionnel 3 519,70 € HT dont 2 463,76 € HT à la charge de la commune.

FDC sollicité : 1 231,88 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 1 231 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

La Saussaye pour financer l'achat et l'installation de trois défibrillateurs dans les bâtiments communaux.

Coût prévisionnel 4 797,79 € HT.

FDC sollicité : 2 398,89 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 2 398 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

La Saussaye pour financer l'achat d'un camion pour les services techniques de la commune.

Coût prévisionnel 22 833,33 € HT.

FDC sollicité : 11 416,66 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 11 416 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Saint Julien de la Liègue pour financer le changement de fenêtres de la Mairie. Coût prévisionnel 4 187,46 € HT.

Par délibération n°2021-74 en date du 22 Avril 2021, les membres du conseil ont décidé d'attribuer, pour cette même opération, un fond de concours de 1 256,23 euros.

Toutefois, le plan de financement de la commune ayant été modifié, le reste à charge est finalement de 4 187,46 € HT.

Il est proposé d'annuler le FDC initialement attribué et de délibérer sur ce nouveau montant.

FDC sollicité : 2 093,73 € HT représentant 50 % du reste à charge

FDC accordé : 2 093 € HT correspondant à 50 % du reste à charge

Surville pour financer la rénovation de la toiture de la Mairie et de l'école.

Coût prévisionnel 45 750,59 € HT.

FDC sollicité : 22 875,29 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 22 875 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

La Vacherie pour financer l'achat de mobilier urbain.

Par délibération n°2021-144 en date du 8 juillet 2021, ont décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 1 500 € à la commune de la Vacherie pour l'achat de mobilier urbain. Suite à une erreur matérielle, cette attribution n'apparaît pas dans le rapport mais uniquement dans la décision.

Il est proposé de régulariser cette erreur matérielle par la présente délibération.

Coût prévisionnel 3 000 € HT.

FDC sollicité : 1 500 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 1 500 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Vironvay pour financer l'achat de poteaux incendie.

Coût prévisionnel 8 685,82 € HT dont 3 465,82 € HT à la charge de la commune

FDC sollicité : 1 732,91 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 1 732 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Quatremare pour financer le remplacement de la porte de garage d'une maison en location.

Coût prévisionnel 7 855,74 € HT.

FDC sollicité : 3 927,50 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 3 927 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Vraiville pour financer l'achat d'illuminations de Noël.

Coût prévisionnel 2 615 HT.

FDC sollicité : 1 307,50 € HT représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 1 307 € HT correspondant à 50 % du reste à charge.

Le Vaudreuil pour financer les travaux de réhabilitation de l'Ecole Les Tilleuls. Coût prévisionnel 1 608 000 € HT dont 692 393 € HT à la charge de la commune. Sollicitation d'un fond de concours scolaire en complément du fond de concours « rénovation énergétique » déjà attribué.

FDC (vie scolaire) sollicité : 170 793 € HT représentant 24 % du reste à charge.

FDC (vie scolaire) accordé : 170 793 € HT correspondant à 24 % du reste à charge.

Léry pour financer les travaux de réfection de l'Ecole Jules Ferry. Coût prévisionnel 186 014,97 € HT dont 37 202,97 € HT de participation minimum de la commune.

FDC (vie scolaire) sollicité : 19 254 HT représentant 34 % du reste à charge

FDC (vie scolaire) accordé : 19 254 € HT correspondant à 34 % du reste à charge

2021-189 - FONDS DE CONCOURS - TRANSITIONS - Commune d'Incarville - Travaux de rénovation énergétique : Réfection des plafonds de l'école élémentaire - Fonds de concours - Attribution

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue un fonds de concours d'un montant plafonné à 20 000 € à la commune d'Incarville, pour la réfection des plafonds de l'école élémentaire ;

2021-190 - DIVERS - FINANCES LOCALES - Maison de santé à Gaillon - Fixation des tarifs de locations des bureaux aux professionnels - Modifications - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire modifie le montant forfaitaire des charges de la Maison de Santé de Gaillon et les fixe à 18 € le m² par an (soit 1,50 € le m² par mois) pour les trois prochaines années. Le montant du loyer reste inchangé.

2021-191 - DIVERS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Pharma-Parc - 1er semestre 2021 - Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire fixe le montant de la redevance semestrielle à percevoir auprès des entreprises du site en contrepartie des prestations assurées pour l'entretien et la gestion des espaces communs comme suit :

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PHARMAVAL PLASTIC	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m ²)	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	9 203,25 €	622,70 €	609,97 €	1 159,07 €	2 557,32 €	14 152,31 €

2021-192 - DIVERS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Commune de Louviers - La pépinière au sein du Hub 4.0 - Modification des tarifs et charges des loyers de location de bureaux, salles de réunion et règlement intérieur - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire fixe les tarifs et les charges des loyers de location du Hub 4.0 comme suit :

Toutefois avec les nouvelles contraintes sanitaires, certains espaces ont été aménagés fin d'accueillir les utilisateurs dans des conditions optimales. Aussi convient-il de procéder à la modification des tarifs des services et de la location de certaines salles de réunion de ce bâtiment.

Loyers avec charges :

- 1^{ère} année : 190 € HT/m²/an
- 2^{ème} année : 200 € HT/m²/an
- 3^{ème} année : 220 € HT/m²/an

Indexation = Indice INSEE des loyers commerciaux

Tarifs des services :

- Photocopies Noir et Blanc : 0,18 € HT/page A3 et A4
- Photocopies Couleur : 0,25 € HT/page A3 et A4
- Reliures de documents : 3 € HT/document

- Affranchissement du courrier 10 % du timbre
- Domiciliation entreprises 120 € HT/mois

 Tarifs de Location de salles de réunion Pépinière Numérique Applicables aux entreprises extérieures à la pépinière Les tarifs de cette grille s'entendent Hors Taxes					
	Tarifs salle de réunion				
	Désignation	surface en m ²	nombre de places *	demi-journée	journée
RDC	salle Minitel	33 m ²	10 places	40 €	70 €
	salle Vinyle	46 m ²	14 places	56 €	100 €
	salle 4.0	137 m ²	80 places	320 €	560 €
1 ^{er} étage	Espace Cookies	74 m ²		90 €	150 €
	L'incubateur	100 m ²		120 €	200 €
	Salle Data	18 m ²	10 places	40 €	70 €
	Salle URL	20 m ²	10 places	40 €	70 €
	Salle Cloud	31 m ²	12 places	48 €	84 €
	Salle USB	31 m ²	12 places	48 €	84 €
	Salle CDRom	41 m ²	16 places	64 €	112 €

*Hors période crise sanitaire.

 Tarifs de Location de salles de réunion Pépinière Numérique Applicables aux entreprises de la pépinière Les tarifs de cette grille s'entendent Hors Taxes					
	Tarifs salle de réunion				
	Désignation	surface en m ²	nombre de places *	demi-journée	journée
RDC	salle Minitel	33 m ²	10 places	25 €	38 €
	salle Vinyle	46 m ²	14 places	38 €	55 €
	salle 4.0	137 m ²	80 places	240 €	400 €
1 ^{er} étage	Espace Cookies	74 m ²		60 €	130 €
	L'incubateur	100 m ²		100 €	170 €
	Salle Data	18 m ²	10 places	25 €	38 €
	Salle URL	20 m ²	10 places	25 €	38 €
	Salle Cloud	31 m ²	12 places	30 €	46 €
	Salle USB	31 m ²	12 places	30 €	46 €
	Salle CDRom	41 m ²	16 places	45 €	64 €

Mise à disposition gratuite 1 fois par mois sous réserve de disponibilité d'une petite salle de réunion (DATA, URL ou MINITEL)

* Hors période crise sanitaire.

2021-193 - ALIENATIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Commune de Heudebouville - Ecoparc 2 - Cession du centre de vie Hildeboldus à Monsieur Yves THENES - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder le centre de vie à destination des chauffeurs routiers, dénommé *Hildeboldus* et situé 2 allée des Brelondes à Heudebouville, composé d'un bâtiment de 540 m² implanté sur un terrain d'une superficie d'environ 2 800 m², à prendre dans les parcelles cadastrées section ZA numéros 261p, 280p et 294p.

Cette cession est consentie moyennant le prix de 520 000 € net vendeur.

2021-194 - ACQUISITIONS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Acquisition de la parcelle AS71 située 1 Avenue Winston Churchill appartenant à la société LES LOUVERIES - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AS numéro 71, d'une superficie de 848 m², située 1 avenue Winston Churchill, sur la commune de Louviers.

Cette acquisition est consentie moyennant le prix de 190 000 € net vendeur.

Madame SANCHEZ indique qu'il serait intéressant, pour cette opération, d'avoir une concertation avec les usagers et associations promouvant les déplacements doux.

Monsieur LEROY précise que la circulation est alternée mais pas interrompue sur toute l'emprise du chantier. La livraison de la section comprise entre le rond-point des Fantômes et celui de Mémoire et Paix est prévue fin 2021

2021-195 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - HUB 4.0 - Programme d'Action Foncière - Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie d'une partie de la propriété sise 26 avenue Winston Churchill - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de procéder au rachat de la partie restante de l'ancien site Cinram située 26 avenue Winston Churchill à Louviers, cadastrée section ZA numéros 332, 335 et 338, d'une contenance de 63 053 m² ;

Ce rachat est consenti moyennant le prix de cession de 1 794 727,93 Euros HT soit un prix TTC de 2 153 673,52 Euros.

2021-196 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Cession de parcelles situées rue du 11 Novembre 1918, rue Vignon Angélique et impasse des Quatre Coins à la société MILD - Modificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire modifie la délibération du 25 mars 2021 et décide :

- de céder à la société SCCV LOUVIERS ILOT E, les parcelles formant l'îlot E et situées à Louviers pour un montant de 600 000 € net HT,
- de céder à la société SCCV LOUVIERS ILOT F, les parcelles formant l'îlot F et situées à Louviers, pour un montant de 600 000 € net HT.

2021-197 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Projet d'aménagement du nouveau quartier de la gare - Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour intégrer des parcelles au programme d'action foncière et procéder à leur acquisition - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire d'engager le processus d'acquisition des propriétés suivantes :

- la parcelle cadastrée section AV numéro 7, située 30 rue de la Gare à Louviers, d'une superficie de 1 896 m²,
- la parcelle cadastrée section AV numéro 2, 156, 157 et 176, située Chaussée du Vexin à Louviers, d'une superficie de 12 131 m²,
- la parcelle cadastrée section AT numéro 175, située 16 rue de l'Abreuvoir à Louviers, d'une superficie de 7 215 m² ;

Le conseil sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour intégrer les parcelles susvisées au programme d'action foncière, procéder à leur acquisition et les intégrer à son stock pour une durée maximale de 5 ans ;

2021-198 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Acquisition de la parcelle BD 44 appartenant à la SCI DU BAL CHAMPETRE - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD numéro 44, d'une superficie de 559 m², situé 26 rue du 11 Novembre 1918 à Louviers, appartenant à la SCI DU BAL CHAMPETRE, représentée par Messieurs Bernard et Michel FOURNAIRE ;

Cette acquisition est consentie moyennant le prix de 110 000 € net vendeur ;

2021-199 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint-Etienne-du-Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Monsieur et Madame ZERIAI - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de donner l'agrément pour la cession, à Monsieur et Madame ZERIAI, du lot à bâtir n°10, cadastré section B numéro 1309, d'une surface de 669 m², situé sur le lotissement « Cœur de Village » à Saint-Etienne-du-Vauvray. Cette vente est consentie moyennant le prix de 53 333,34 € HT.

2021-200 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint-Etienne-du-Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Monsieur Arnaud AMERICA - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de donner l'agrément pour la cession, à Monsieur Arnaud AMERICA, du lot à bâtir n°15, cadastré section B numéro 1314, d'une surface de 552 m², situé sur le lotissement « Cœur de Village » à Saint-Etienne-du-Vauvray. Cette vente est consentie moyennant le prix de 57 916,67 € HT.

2021-201 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint-Etienne du Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Monsieur Toufik RAHMOUN et Madame Marie DUCROCQ - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de donner l'agrément pour la cession, Monsieur Toufik RAHMOUN et Madame Marie DUCROCQ, du lot à

bâtir n°15, cadastré section B numéro 1313, d'une surface de 557 m², situé sur le lotissement « Cœur de Village » à Saint-Etienne-du-Vauvray. Cette vente est consentie moyennant le prix de 57 916,67 € HT.

2021-202 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT -
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
Cœur de ville de Louviers - Conventions - Autorisation

Madame ROUZEE présente le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui permet une démarche d'amélioration de l'habitat très dégradé allant plus loin que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Monsieur PRIOLLAUD précise qu'il s'agit d'un dispositif important qui s'inscrit dans le cadre de la politique de l'habitat et de l'opération action cœur de ville.

Il vient étoffer d'autres dispositifs en place (rénovation urbaine ANRU, OPAH pour l'habitat dégradé, indigne, accompagnement sur mesures par la maison de l'habitat) et vise à simplifier les choses. L'objectif est d'aller vite pour éviter le risque d'enlèvement de certaines situations. Le plan façade commence à se voir, il est vertueux, incitatif et contribue à la qualité de l'environnement urbain.

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Cœur de Ville sur la commune de Louviers et la participation de l'Agglo Seine-Eure à ce dispositif sur une durée de 5 ans ;

2021-203 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Plan de
Sauvegarde de la copropriété de la Garancière à Val-de-Reuil - Avenant à la convention de
Plan de Sauvegarde et signature de la convention de portage foncier de 23 logements -
Autorisation

Madame TERLEZ présente le projet de portage foncier de 23 logements dans le cadre du plan de sauvegarde de la Garancière à Val de Reuil.

Monsieur LEROY souligne que cet immeuble était, à l'origine, composé de propriétaire privé qui ont progressivement revendu. L'immeuble n'a pas été entretenu et s'est dégradé. Ce programme permettra de rendre ces logements agréables, isolés. C'est un dossier très compliqué pour lequel une solution commence à se dessiner.

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le portage foncier de 23 logements de la copropriété de la Garancière à Val-de-Reuil, dans le cadre du Plan de Sauvegarde animé par la Communauté d'agglomération,
- accepte la conclusion d'un avenant n°1 à la convention du Plan de Sauvegarde de la copropriété de la Garancière ci-annexé, formalisant les modalités du portage foncier et de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité,
- accepte la conclusion de la convention de portage de 23 logements de la copropriété, ci-annexée, à intervenir avec CDC Habitat Social et la commune de Val-de-Reuil,

2021-204 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la convention de délégation des aides à la pierre - élaboration d'un nouveau PLH

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le principe de la prorogation d'un an de la durée de validité du Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que de la convention de délégation des aides à la pierre ;
- décide de lancer l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH4), en y associant les personnes morales prévues à l'article L. 302-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- décide de lancer la rédaction d'une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre.

2021-205 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - POLE FAMILLES ET POLITIQUES SOLIDAIRES - Participation financière au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) pour l'année 2021 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte la participation financière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au CDAD à hauteur de 7 600 € pour l'année 2021,

2021-206 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - POLE FAMILLES ET POLITIQUES SOLIDAIRES - Renouvellement de la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec l'Etat - Autorisation

Sur rapport de Monsieur POLLET, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la conclusion d'une convention d'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec l'Etat.

2021-207 - FISCALITÉ - RIVIÈRES ET MILIEUX NATURELS - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) - Instauration d'une taxe dédiée et fixation de son montant - Autorisation

Monsieur LE FUR présente le mécanisme et l'objectif de l'instauration de la taxe GEMAPI.

Monsieur LEROY indique : « cette taxe figure déjà sur l'avis de la taxe foncière mais à zéro. L'Etat renvoie aux EPCI la compétence de protection contre les inondations sur la Seine. A partir de 2023 le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande va programmer les premiers travaux. L'idée est de consacrer un budget d'investissement à ces travaux. Cette taxe représentera un taux de 0,5 point sur la taxe foncière bâtie. Pour un pavillon moyen cela représentera 12 €. Pour que cela soit neutre pour le contribuable, et parce que nous faisons beaucoup d'effort sur le tri et la gestion des déchets, il est proposé de baisser du même montant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour compenser l'impact de cette nouvelle taxe GEMAPI. Tous les autres EPCI de l'axe Seine votent également l'instauration de cette taxe. La base de la TEOM sera décidée avant le 15 avril 2022. »

Monsieur PRIOLLAUD rappelle la nécessité de disposer de moyens pour lutter contre le changement climatique : « face aux phénomènes climatiques qui se manifestent de plus en plus fréquemment; nous devons prendre nos responsabilités, c'est un acte de solidarité. C'est un choix indispensable. Il serait irresponsable de ne pas financer une compétence qui est obligatoire. Parallèlement nous gardons le cap en n'augmentant pas la fiscalité pour les habitants du territoire.»

Monsieur DRUAIS fait part de son inquiétude sur cette taxe et demande à Monsieur LEROY si la compensation avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera toujours maintenue dans les prochaines années.

Monsieur LEROY lui précise que le taux de la TEOM a déjà baissé trois fois : « Madame LENFANT travaille sur la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri. La marge de progression est très importante et la TEOM pourra continuer à compenser la taxe GEMAPI. »

Monsieur DRUAIS remercie Monsieur LEROY pour ces précisions.

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'instaurer la taxe GEMAPI sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à compter du 1^{er} janvier 2022,
- fixe à 1 225 000 € le produit annuel de cette taxe pour l'année 2022,
- autorise la création d'un budget annexe retraçant l'exercice de la compétence GEMAPI,

2021-208 - SUBVENTIONS - RIVIERES ET MILIEUX NATURELS - Programmation 2022 des études et travaux d'aménagement sur la rivière Eure - Demandes de subvention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de la programmation 2022 suivantes des opérations concernant les rivières et les milieux naturels.

- Etude de faisabilité pour la restauration des cheminements préférentiels dans Louviers : inscrite au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'Eure aval, cette étude a pour objectif de définir les cheminements préférentiels dans le bras de louviers en fonction des saisons afin de lister les actions à mettre en œuvre pour leur restauration. Cette étude est estimée à **150 000 € HT**.
- Restauration de berges :
Travaux de restauration de berges publics sur les communes d'Ailly et Heudreville sur Eure, estimés à **100 000 € HT**
Travaux de restauration de berges privées estimés à **250 000 € TTC**
- Confluence Eure Iton :
Maitrise d'œuvre pour l'opération de restauration des continuités écologiques et aménagement de zones d'expansion de crue à la confluence de l'Eure et de l'Iton, estimée à **60 000 € HT**
- Aménagement du ru du Hazey :
Travaux d'aménagement des berges du ru du Hazey et champs d'expansion de crue estimés à **500 000 € HT**
- Actions issues de l'étude trame verte et bleue :
Accompagnement pour la définition de plan de gestion différenciée sur le territoire communautaire – estimée à **100 000 € HT**
Restauration de coteaux calcaires – estimée à **160 000 € HT**
- Etude d'aménagement de zones de débordements préférentiels dans la vallée de l'Oison : estimée à **40 000 € HT**
- Programme Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides sur les petits affluents en rive gauche de la Seine : PPMH estimé à **100 000 € HT**

- Etude de diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation estimée à **50 000 € HT**
- Protection des biens et des personnes – Actions issues du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) :
Maîtrise d'œuvre sur le devenir de la digue de Saint Pierre du Vauvray et le réseau de canaux drainants estimée à **30 000 € HT**
- Plan de gestion des mares :
Travaux de restauration de mares estimés à **50 000 € HT**.

2021-209 - ENVIRONNEMENT - RIVIERES ET MILIEUX NATURELS - Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure -Déclaration d'Intérêt Général - Prorogation - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire accepte de solliciter la prorogation, pour deux ans, de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017, déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien et de restauration de la rivière Eure ;

2021-210 - SUBVENTIONS - CYCLE DE L'EAU - EAUX PLUVIALES - Programmation 2022 des travaux à réaliser en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales - Demandes de subventions - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire accepte de la programmation 2022 suivante des opérations en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales. Les travaux à engager concerneront en priorité la protection des personnes et des biens :

- **Alizay** : Création d'un bassin de rétention, route de l'Andelle, pour un montant estimé à 50 000 € HT ;
- **Louviers** : Création d'une noue de collecte chemin du tir, pour un montant estimé à 60 000 € HT ;
- **La Harengère** : Création d'un bassin tampon route de Mandeville, pour un montant estimé à 350 000 € HT ;
- **Mandeville** : Création d'un bassin tampon rue du château d'eau, pour un montant estimé à 300 000 € HT ;
- **Saint-Julien-de-la-Liègue** : Création d'un ouvrage tampon sur le ru de Gironde, pour un montant estimé à 150 000 € HT ;
- **Terres-de-Bord** : Réhabilitation d'une mare et rétablissement de la continuité hydraulique vers le talweg naturel sur le hameau de Montaure, pour un montant estimé à 305 000 € HT.

2021-211 - SUBVENTIONS - CYCLE DE L'EAU - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Programmation 2022 - Demande de subventions - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE FUR, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire accepte de la programmation 2022 des opérations concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable :

En matière d'assainissement, 13 opérations sont programmées pour l'année 2022 :

- **A1** – Travaux d'extension de réseaux d'assainissement sur la commune de Pinterville, pour un montant total de 2 900 000 € HT.
- **A2** – Création en domaine privé de branchements à Acquigny, Louviers, Pinterville, Pîtres.

- Le montant de l'opération est estimé à 900 000 € HT. Une participation financière correspondant à la quote-part non subventionnée, sera demandée à chaque propriétaire.
- **A3** – Travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Saint Pierre la Garenne, pour un montant de 2 500 000 € HT.
 - **A4** – Travaux de création de branchements en domaine privé à Saint Pierre la Garenne. Le montant de l'opération est estimé à 500 000 € HT. Une participation financière correspondant à la quote-part non subventionnée sera demandée à chaque propriétaire.
 - **A5** – Création d'un bassin de stockage-restitution, impasse Decrétot à Louviers, pour un montant estimé à 3 000 000 € HT.
 - **A6** – Travaux de mise en conformité du bassin de stockage-restitution à Pont de l'Arche, pour un montant estimé à 200 000 € HT.
 - **A7** – Travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé sur le territoire, pour un montant estimé à 200 000 € HT.
 - **A8** – Extension du réseau sur le système d'assainissement de Clef Vallée d'Eure, pour un montant estimé à 2 500 000 € HT.
 - **A9** – Raccordement de la station d'épuration de Bosc Hétrel sur le réseau d'assainissement de Criquebeuf sur Seine, pour un montant estimé à 500 000 € HT.
 - **A10** – Maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement de la station d'épuration de Louviers, pour un montant estimé à 300 000 € HT. Le montant des travaux s'élève à 6 millions € HT.
 - **A11** – Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration de Léry 800 000 € HT.
 - **A12** – Maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune d'Acquigny, 600 000 € HT (phase 1) et 900 000 € HT (phase 2), soit 1 500 000 € HT.
 - **A13** – Maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des communes de Saint-Etienne-du-Vauvray, Gaillon, Igoville et Alizay pour un montant de 1 600 000 € HT.

En matière d'eau potable, 10 opérations sont programmées pour l'année 2022 :

- **E1** – Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité d'ouvrages d'eau potable, pour un montant de 150 000 € HT.
- **E2** – Mise en place de compteurs de sectorisation complémentaires suite au schéma directeur d'eau potable, pour un montant estimé à 250 000 € HT.
- **E3** – Maîtrise d'œuvre et études pour la création d'ouvrages et d'interconnexions dans le cadre du programme pluriannuel du schéma directeur d'eau potable, pour un montant estimé à 600 000 € HT. Le montant des travaux est estimé à 5 000 000 € HT.
- **E4** – Maîtrise d'œuvre et création d'un nouveau captage à Lormais, pour un montant estimé à 400 000 € HT.
- **E5** – Travaux de sécurisation anti-intrusion des ouvrages de production et de distribution d'eau potable, pour un montant estimé à 300 000 € HT.
- **E6** – Campagne annuelle de recherche de Chlorure de Vinyle Monomère dans les réseaux de distribution d'eau du territoire, 40 000 € HT.
- **E7** – Etudes pour augmenter la production sur cinq forages, procédure de DUP, 300 000 € HT.
- **E8** – Etudes et travaux pour le comblement de forages et de piézomètres, 100 000 € HT.
- **E9** – Diagnostics décennaux de forages, 40 000 € HT.
- **E10** – Renouvellement du réseau d'eau potable sur différentes communes, suite au schéma directeur dans le cadre du plan de relance, 2 000 000 € HT.

2021-212 - MARCHÉS PUBLICS - TRANSITION - Contrat relatif à la fourniture et à l'enlèvement de chaleur sur le réseau de chaleur de Gaillon - Avenant 6 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte la conclusion d'un avenant 6 au contrat de fourniture de chaleur passé avec la société *BIOGAZ de Gaillon* ;

2021-213 - VOIRIE - Commune de Saint Pierre du Vauvray - Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police - Remplacement de bordures sur la route départementale 71 - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer à la commune de Saint Pierre du Vauvray un fonds de concours au titre des amendes de police afin de financer le remplacement de bordures sur la RD 71, pour un montant global de 14 421,52 € HT.

2021-214 - VOIRIE - Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Val de Reuil - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer à la commune de Val de Reuil un fonds de concours au titre des amendes de police afin de financer la sécurisation d'un passage piétons situé Chaussée de la voie Blanche RD77, par la mise en place de plots lumineux à leds, pour un montant global de 28 850,00 € HT.

2021-215 - VOIRIE - Commune de Saint Cyr la Campagne - Création d'un plateau ralentisseur rue Saint Martin la Corneille - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer à la commune de Saint Cyr la Campagne un fonds de concours au titre des amendes de police afin de financer l'opération de l'aménagement rue Saint Martin la Corneille, pour un montant total estimé à 23 650 € HT.

2021-216 - VOIRIE - Commune du Vaudreuil - Aménagement de places de stationnement et installation d'un plateau ralentisseur - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de conclure une convention avec la commune du Vaudreuil afin de financer, à hauteur de 32,5% l'aménagement d'un plateau ralentisseur rue Saint-Cyr ainsi que de plusieurs places de stationnement :

- 24 places rue du Général de Gaulle,
- 20 places rue Saint-Cyr,
- 4 places rue des Archers.

Le coût de cette opération est estimé à 88 000 € HT et la participation financière de l'Agglomération s'élèvera à 28 600 € HT.

2021-217 - VOIRIE - Commune de Louviers - Convention relative aux travaux de voirie dans le cadre du BHNS - Transformation de l'entrée de l'entreprise BENNING- Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de conclure une convention avec la société BENNING afin de permettre les travaux de transformation des accès de cette société dans le cadre de l'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service dénommé Seine-Eure Avenue.

2021-218 - MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE - Signalisation horizontale et verticale - deux lots - Appel d'offres ouverts - Accords cadres à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à la signalisation horizontale et verticale aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprise attributaire
Lot n° 1 :	AXIMUM 6 AVENUE DES HAUTS GRIGNEUX 76420 BIHOREL
Lot n° 2 :	SIGNAUX GIROD 881 ROUTE DES FONTAINES 39401 MOREZ

2021-219 - MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE - Diagnostic d'ouvrages d'art aériens et immergés du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Deux lots - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à bons de commande - Attribution lot n°2 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution du lot n°2 de l'accord cadre à bons de commande relatif au diagnostic d'ouvrage d'art aériens et immergés du territoire à la signalisation horizontale et verticale à l'entreprise suivante :

Lots	Entreprises attributaires
Lot n°1 : Inspections des parties aériennes	Lot déclaré infructueux, une seule offre irrégulière. Il sera relancé prochainement.
Lot n°2 : Inspections des parties immergées	CTSM 33 rue de la République 69002 Lyon 2ème

2021-220 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - RESSOURCES HUMAINES - Création/transformation de postes - Actualisation du tableau des effectifs - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier ainsi le tableau des effectifs :

Suppression :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique contractuel à TNC 16.17/35^{ème},
- 2 emplois d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint administratif titulaire à temps complet,
- 1 emploi de technicien contractuel à temps complet,
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ème} classe contractuel à temps complet,

Création :

- 1 emploi d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique contractuel à TNC 27/35^{ème},
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- 2 emplois d'agent de maîtrise titulaire à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- 1 emploi de technicien contractuel à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur titulaire à temps complet,

Questions diverses :

Monsieur LEROY rappelle que le séminaire conclusif sur le projet de territoire aura lieu le 23 octobre au moulin d'Andé. Il rappelle également la tenue de l'assemblée générale de l'Unions des Maires et des élus le samedi 2 octobre à Conches en Ouches.

Monsieur LEROY renouvelle ses remerciements à Monsieur JACQUET, Maire de Pont de l'Arche, pour la mise à disposition de *l'Espace des Archépointains*.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 heures 50.

Le Président,

Bernard LEROY
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Sid Ahmed SIRAT